



HIST



GRAM

41

www.cercle-histoire-morschwiller-le-bas.alsace

15 janvier 2024

Edito. Écrivons-nous une page positive de l'histoire en 2024 ?

Notre monde subit une succession de situations de crise d'une rare intensité. L'aspiration à la paix du plus grand nombre de nos contemporains est ébranlée par des épreuves inédites de conflits, de luttes raciales, de cataclysmes météorologiques et par de plus en plus de postures xénophobes et haineuses. Si ces postures sont le fait de dictateurs avérés (Russie, Turquie, Chine...) elles menacent aussi de plus en plus les nations qui se réclament encore de nos valeurs démocratiques. Les atteintes à la liberté de la presse, les positions dogmatiques, voire fanatiques, sont amplifiées par les médias et anesthésient les esprits.

Nos sociétés sont atteintes à la fois d'un syndrome d'amnésie de l'histoire et d'une psychose de peur collective qui peut conduire un peu partout à confier les rênes du pouvoir à des charlatans populistes, adversaires de la démocratie et des libertés fondamentales.

80 ans après la fin du nazisme, nous croisons les doigts avec une nauséuse impression de déjà-vu.

Du déjà-vu aussi sur le plan régional : il y a 100 ans, en 1924, le peuple alsacien est descendu massivement dans la rue pour manifester son opposition à la suppression du droit local et du Concordat. Ce réflexe populaire salutaire a contraint le gouvernement Edouard Herriot à renoncer à son projet et a participé à sa chute.

Et voilà que des haineux ou des ignorants de notre statut local (y compris certains élus régionaux) ont à nouveau inscrit dans leur dessein cette idée de remise en cause des héritages de notre histoire singulière de l'Alsace-Moselle.

Par nos témoignages, nos écrits, mais d'abord par une meilleure connaissance partagée de notre passé, sachons préserver ce qui subsiste et compte pour notre Heimet, et le proposer en exemple de vie aux autres régions françaises.

L'Alsace a toujours été une terre de foisonnement de l'humanisme, si maintes fois contrarié par le bellicisme et l'irrespect de ses envahisseurs.

Écrivons-nous une page positive de l'histoire en 2024 ? Sur le plan local, le Cercle d'Histoire de Morschwiller-le-Bas s'y emploiera, à sa modeste échelle, mais de toute son âme.

Marie-Christine et le comité de rédaction



Les Rois Mages. Dréi Kenig.

(S'kamma drei Kenig üssem Morgalànd..., trois rois arrivent du pays du Soleil Levant)

A une certaine époque, cette fête bénéficiait d'un grand prestige. On considérait les Rois Mages comme les protecteurs des voyageurs. De nombreux hôtels affichaient comme enseigne « Les 3 Rois ou les Rois Mages ».

On continue à les fêter par tradition avec la galette des rois en pâte à brioche dans laquelle on place une fève. Honneur à celle ou celui qui aura la chance de la découvrir dans sa part de gâteau : elle ou il sera couronné(e) reine ou roi du jour et portera la couronne en papier doré.

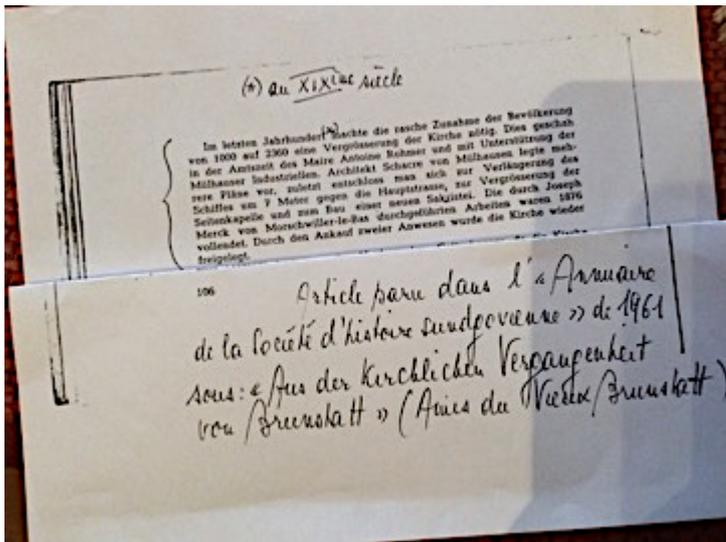
Nous vous proposons plus loin dans ce numéro notre recette-maison.



Les rois mages devant la crèche.
Œuvre de Gilbert Beltzung, céramiste local.

Témoignage à propos de la rue des Anges :

Dans notre n° 40, nous avons évoqué les numéros de rue 4-6-8 (Jacques et Suzanne Rauber) qui étaient à l'origine une grande entreprise de construction (menuiserie, charpente...) au nom de Merck-Rauch.



Une de nos membres nous apprend qu'elle est l'arrière-petite-fille du charpentier Joseph Merck et que ce dernier a participé à l'équipement des bancs de notre église.

Elle a reconstitué son ascendance jusqu'au grand-père de Joseph (1768), Jean Merck, père d'une famille de 10 enfants, 3 garçons et 7 filles.

Malgré l'absence de descendants masculins, et par le jeu des unions, ses aïeux ont uni leur destinée à d'autres familles bien implantées au sein de notre village : Bochelen, Erny, Quintus, Krafft, Schmerber, Foltzer, Baldeck, Bohler, Kirchhoff ! Chacune de ces familles a laissé une ou plusieurs pages d'histoire dans notre commune, et si on se prend au jeu, voilà un bel exercice de recherches généalogiques !

Appel à témoins

Début décembre notre amie Monique de Bordeaux nous a permis de consulter un album familial où nous avons notamment trouvé des images de l'ancien restaurant Bauer tenu par sa grand-mère. Nous sommes ainsi tombés sur une photo inédite réunissant les trois sœurs garde-malades : les sœurs Honorata (au milieu), Josepha (à droite) et Georgine (à gauche). La photo date probablement des années 50. Ces sœurs garde-malades ont œuvré dans notre village de 1893 à 1981. Nous n'avons jusque-là jamais trouvé de photo de ces trois sœurs réunies. Nous serions heureux de pouvoir mettre un nom sur les autres personnes et de pouvoir localiser le lieu de la prise de vue.



L'énigme du professeur Gérard la course aux étrennes.

Emma et Gusti jouent ensemble au jeu de la « Course aux Étrennes ».
Ce jeu n'utilise que les dates d'une même année.



Celui qui commence donne le numéro d'un jour de janvier (par exemple le 6 janvier). Ensuite, chaque joueur à son tour donne une date ultérieure, mais en conservant soit le numéro du jour, soit le mois de la date que vient de donner l'autre joueur (par exemple le 6 mars ou le 10 janvier...)
Le vainqueur est le premier qui dit : « 31 décembre ».

Existe-t-il une stratégie qui permet de gagner à coup sûr ?

Petite synthèse sur le droit local d'Alsace-Moselle

Comme nous l'avons évoqué dans notre édito l'Alsace-Moselle a gardé de sa période d'appartenance à l'Empire allemand, période du Reichsland (1871-1918) des dispositions législatives propres.

En voici une courte synthèse, non exhaustive.

Le droit local est constitué de trois ensembles :

- des lois antérieures à la cession de l'Alsace-Moselle à l'Allemagne et maintenues en vigueur par l'Empire
- des lois impériales ou locales adoptées durant le Reichsland
- des lois françaises postérieures à 1918 spécifiques à l'Alsace-Moselle.

Les principales dispositions concernent :

- **le régime des cultes** qui exclut de l'Alsace-Moselle la loi de séparation de l'Église et de l'État. Les ministres des cultes (catholique, protestant, juif) sont rétribués par l'État et les collectivités territoriales contribuent au financement des paroisses.

Les cultes non-statutaires (culte musulman, évangéliste, bouddhiste...) sont néanmoins mieux traités par la législation locale au regard du principe d'égalité devant la loi. En effet, ces cultes peuvent s'organiser par le biais d'associations de droit local inscrites au registre des associations et obtenir des financements publics.

Ce régime des cultes, issu du Concordat signé en 1801 entre Napoléon 1^{er} et le pape Pie VII, a été maintenu comme « exception territoriale » propre au Reichsland par Bismarck après la cession de l'Alsace-Moselle à l'Allemagne.

- **Le statut scolaire d'Alsace-Moselle** découle du régime des cultes, car il prévoit un enseignement religieux à l'école publique. Attention, « enseignement » ne veut pas dire « éducation ».

Deux facultés de théologie d'État implantées au sein de l'Université de Strasbourg et un Centre autonome d'enseignement de pédagogie religieuse implanté en Lorraine assurent la formation des personnels cultuels.

- **Le régime de l'artisanat** est régi par le Code local des Professions (« *Gewerbeordnung* », loi d'empire du 26 juillet 1900). Les artisans sont groupés en corporations qui représentent à la fois les employeurs et les salariés et non en syndicats. Soumis à un régime différent que dans le reste de la France, l'apprentissage est beaucoup plus développé en Alsace-Moselle et est sanctionné par un diplôme spécifique : le brevet de Compagnon.

- **Le droit local du travail** prévoit le maintien de la rémunération en cas d'absence pour motif personnel (par exemple maladie, garde d'un enfant ou d'un conjoint), sans délai de carence.

- **Les règles du repos dominical et des jours fériés**, dont les deux jours fériés légaux chômés supplémentaires : le Vendredi Saint et la Saint-Etienne (le 26 décembre).

- **Le régime local d'assurance maladie** financé par une cotisation salariée supplémentaire, permet un meilleur remboursement des prestations (90%). A noter que ce régime reste chroniquement excédentaire, contrairement au régime général de Sécurité Sociale « maladivement » déficitaire.

- **La chasse** : l'exercice du droit de chasse est retiré au propriétaire foncier (sauf domaine d'une superficie supérieure à 25 ha) et administré par la commune qui procède tous les 9 ans à des adjudications.

- **Les associations** sont régies par un droit local de 1908. Elles sont inscrites au registre des associations du tribunal d'instance (tribunal judiciaire) et non à la préfecture.

D'autres dispositifs viennent compléter les spécificités du droit local : l'organisation de l'aide sociale des communes, la faillite civile, la publicité foncière, la compétence des tribunaux d'instance, le droit communal, les règlements d'urbanisme...

L'I.D.L., Institut du Droit local, association reconnue d'intérêt public, a pour objet principal d'assurer une bonne connaissance et une bonne compréhension des diverses composantes du droit local alsacien-mosellan, d'étudier les questions soulevées par son application et de proposer aux instances compétentes les aménagements souhaitables.



Généalogie : à la recherche de vos racines, que pouvez-vous trouver sur Internet ?

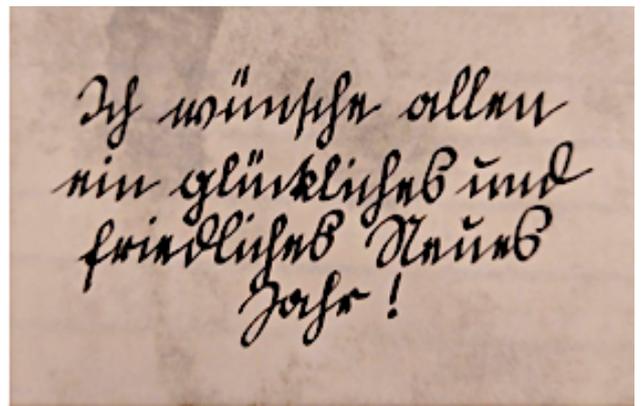
Au siècle dernier, avant l'arrivée d'Internet dans nos foyers, il fallait se déplacer dans les mairies ou aux Archives Départementales pour trouver les informations nécessaires à la construction d'un arbre généalogique.

On pouvait aussi envoyer un courrier aux mairies pour demander une copie d'acte d'état civil, en prenant soin de joindre une enveloppe timbrée pour la réponse. Tout cela était long et coûteux !

Aujourd'hui, grâce aux très nombreuses ressources disponibles en ligne, il est très facile de faire de la généalogie sans bouger de chez soi.

Partir à la découverte de ses ancêtres et donc de son histoire familiale, c'est tout d'abord identifier chaque ancêtre à partir de ses actes d'état civil : naissance, mariage et décès. En France, l'état civil existe depuis 1792. Avant cette date, ce sont les paroisses qui consignaient les baptêmes, les mariages et les sépultures dans des registres.

La lecture des actes n'est pas toujours chose aisée. En Alsace, entre 1870 et 1919, les actes sont rédigés en allemand, souvent en écriture gothique (Sütterlin), mais on peut également trouver des actes en allemand avant cette période.



Ich wünsche allen ein glückliches und friedliches Neues Jahr!
Je souhaite à tous une heureuse et paisible nouvelle année

Pour les registres paroissiaux, suivant la période ou la religion, on peut trouver des actes en français, en allemand ou en latin.

L'acte de mariage est le plus riche en informations. On y trouve, outre nom, prénom, date et lieu de naissance (ou âge), adresse et profession des époux, ceux de leurs parents respectifs et des témoins. Tous ces renseignements permettront de remonter à la génération précédente.

Actuellement, le site des Archives Départementales du Haut-Rhin permet la consultation des registres d'état civil de toutes les communes entre 1793 et 1902. Le site des archives municipales de Mulhouse propose des actes d'état civil indexés, c'est-à-dire accessibles à partir du nom de famille sans avoir à « feuilleter » tout le registre : de 1861 à 1904 pour les naissances à Mulhouse et à Dornach, de 1861 à 1923 pour les mariages et les décès dans ces 2 communes.

Geneawiki, sur le modèle du bien connu Wikipédia, est une encyclopédie gratuite de la généalogie. Plus de 70 000 articles sont disponibles via les onglets thématiques du haut de la page d'accueil : premiers pas, sources généalogiques, situations particulières, régionalisme, etc. Ce site est très utile pour les débutants puisqu'il fournit une méthodologie détaillée et liste toutes les ressources disponibles en ligne.

Avant de se lancer dans la construction de son arbre, il est judicieux de consulter le site collaboratif Geneanet. Il suffit de créer un compte gratuit pour accéder aux arbres généalogiques mis en ligne par les membres. Peut-être que vos ancêtres y sont déjà mentionnés et que vous y ferez la connaissance de « cousins », mais attention, il faut prendre soin de vérifier les informations car les erreurs sont nombreuses.

De la même façon, vous trouverez sans doute des ancêtres et des documents les concernant sur Familysearch, site généalogique gratuit proposé aux internautes par les Mormons. Ce site héberge des arbres généalogiques mis en ligne par les membres, mais aussi des collections d'archives du monde entier.

Enfin, le site Filae permet grâce à un moteur de recherche d'accéder à de nombreux documents indexés en France et à l'étranger. On peut vérifier gratuitement si l'information recherchée existe, mais il faudra s'abonner pour obtenir le détail des données.

De l'origine des patronymes alsaciens (première partie)

Généralités

Jusqu'au 11e siècle, les personnes ne portaient qu'un nom de baptême. Au 12e siècle, l'explosion démographique oblige les populations à donner des surnoms aux individus afin d'éviter les confusions.

C'est la Chine qui la première a instauré le nom de famille, depuis près de 5000 ans. Les Romains portaient 3 noms : un praenomen (prénom) + un nomen gentilicium (lignée) + un cognomen (surnom).

Le sujet est vaste, et nous nous en tiendrons dans cet article et les suivants aux patronymes régionaux ou locaux.

Sans être exhaustifs, et cela ne se vérifie pas qu'en Alsace, la plupart des patronymes proviennent :

- d'anciens prénoms de baptême (Peter, Hans,,),
- de professions (Metzger, Muller, Becker, ...),
- de sobriquets et surnoms de toutes sortes liées à l'apparence physique (Klein, Rot, Blind, ...),
- de lieux géographiques : Bach, Wald, Zu-Rhein, Lavallée...), parfois de localités d'origine,
- de plantes (Rosen...), d'arbres (Baum...), d'animaux (Hund, Katz, Fuchs...)
- du rang social... (Herr, Meir, Meyer, Maier...)

L'orthographe des noms a évolué au cours des siècles et des aléas historiques, en Alsace encore plus qu'ailleurs, du fait de francisation ou de germanisation successives. En même temps, les noms connaissent souvent plusieurs variantes, et plusieurs interprétations sont quelquefois possibles, lorsque leur étymologie relève à la fois du langage courant mais aussi de sources différentes, souvent hébraïques.

Dans ce premier épisode, nous nous attachons à des sobriquets tirés du monde animal.

Ils trouvent le plus souvent leur origine au Moyen Âge.

- **Fuchs** (renard) pour désigner un roux.

- **Wolf** (loup), souvent avec 2 « f » (Wolff), fauve qui avait la faveur des guerriers germaniques. Ce nom a souvent été d'abord adopté comme prénom, seul ou composé, comme Wolfgang ou Gangolf, Wolfhart, Wolfram.



- **Eber** (Le sanglier mâle) est le symbole de la force et apparaît chez les Eber, Eberle, Eberlin, ou en nom composé : Eberhard (littéralement : courageux comme un sanglier).

- **Baer, Behr** (l'ours) incarne le courage et la force du guerrier.

- **Loeb, Loew, Lew** (lion). Si le roi des animaux ne faisait pas partie de notre environnement, ce nom pourrait provenir d'un propriétaire ou d'un voisin d'une maison ou d'une auberge à l'enseigne du Lion. Cette hypothèse semble se vérifier pour d'autres animaux.

- **Les Bock, Boeckel, Boecklin** (chevreuil).

- **Hirtz, Hirsch** (cerf).

- **Katz (chat)**, ce nom entre souvent dans des noms de lieu (Katzenstein, Katzenthal), renvoie au chat sauvage. Mais porté par des familles juives, il ne relève pas du monde animal, car il a une étymologie hébraïque relative au prêtre et au juge.

- **Hund** (chien) est plus répandu dans l'espace germanophone et figure au XVIe siècle.

- **Haas** (lièvre) est un être insouciant (La Fontaine).

Si les « noms d'oiseaux » sont légion : **Vogel** (oiseau) et de nombreux dérivés, **Hahn** (coq), **Taub** (pigeon), **Deyber** (éleveur de pigeons), **Finck** (pinson), ceux dérivant des animaux de la ferme ne manquent pas :

- **Ochs** (bœuf) et son dérivé **Ochsenbein** (patte de bœuf) désigneraient un paysan labourant avec des bœufs ou un marchand de bestiaux

- **Kalb** (veau) serait un personnage apathique.

- **Schaf, Schaeffer** (berger) pâtre ou éleveur de moutons et de chèvres (**Geis**- Chèvre)

- **Gans** (oie)

Chacun pourra compléter à loisir et au gré de ses rencontres cette liste qui n'est de loin pas exhaustive.

Adoptions de l'ère chrétienne et du 1^{er} janvier.

Nous venons de passer à un nouveau millésime, année bissextile de surcroît. Nous avons évoqué lors de notre HistOgram n° 38 le passage au calendrier grégorien le 15 octobre 1582, mais autre chose est de savoir de quand date la notion d'ère chrétienne.



De nombreuses civilisations définissaient leur ère à partir de l'intronisation de leur souverain. Les Romains décomptaient le temps à partir de la fondation de Rome.

A l'issue de l'Empire romain, les calendriers obéissaient à des règles très hétérogènes : le rythme des moissons, le calendrier judiciaire, les saints que l'on vénère, les travaux agricoles. Le rythme des jours de la semaine était un repère bien plus important que le millésime de l'année (liturgie, repos dominical...).

Longtemps le calendrier lunaire des juifs et le calendrier solaire des Romains étaient longtemps en concurrence.

C'est à partir du VII^e siècle que l'Église organisa l'année liturgique autour des grandes fêtes chrétiennes (Noël, Pâques, Ascension, Pentecôte, Annonciation et Assomption, Saint Jean, ...). Il a fallu attendre l'année 532 de notre ère pour qu'un moine scythe, Denis le Petit (image ci-contre), situe l'année de la naissance du Christ 753 ans après la fondation de Rome (année de référence des anciens Romains).

Malgré une probable erreur de calcul de 5 ans (le Christ serait donc né entre 3 et 6 ans avant l'ère chrétienne), la datation de notre histoire s'est progressivement basée depuis sur cette référence. Mais ce n'est qu'en 1622 que le 1^{er} janvier est définitivement adopté comme premier jour de l'année dans tous les pays catholiques sous l'impulsion du Saint-Siège. Sans pour autant prétendre à une universalité mondiale !

Le nombre d'or, 1, 618 033 9887...ou la « divine proportion »

Notre professeur Gérard a réalisé l'été dernier un opuscule sur un nombre très présent dans l'art, dans l'architecture et dans la nature et qui gagnerait à être plus connu. Il est aussi important, voire plus que celui plus connu de π .

C'est le nombre d'or : $\phi = \frac{1+\sqrt{5}}{2} \cong 1,618\,033\,9887\dots$

Nous vous en délivrons ici quelques facettes que nous pourrions développer dans de prochains numéros.

La nature est régie par des lois permettant l'émergence et le développement de la vie sous toutes ses formes. Le nombre d'or y intervient très fréquemment, de différentes façons, directement, par son rectangle d'or ou sa spirale, son triangle d'or ou sa spirale, un pentagone régulier ou un pentagramme, ou par des termes successifs de la suite de Fibonacci à laquelle il est lié.

On peut le trouver, par exemple, au cœur des tournesols ou des marguerites, dans le cadrage des ailes d'un papillon (image ci-contre) ou dans la disposition des bourgeons successifs sur un végétal qui cherche à emmagasiner le plus possible de lumière.

On peut aussi le trouver dans une coquille d'escargot, ou dans une corne de bouquetin, leur croissance pouvant se faire en conservant les mêmes proportions.



On peut le trouver dans la forme de certains nuages, dans la beauté des fleurs, et dans le corps humain...

De nombreux artistes, musiciens, poètes, mais aussi architectes anciens ou contemporains, l'ont, consciemment ou non, utilisé pour créer des œuvres ou des constructions harmonieuses.

Ce nombre, ou plutôt cette proportion, avait déjà sa place bien avant le début de notre ère dans les pyramides de l'ancienne Égypte, dans la forme des autels pour les cultes, dans le pentagramme de Pythagore, et dans un traité d'Euclide. Mais à l'époque ce nombre n'avait pas de nom et pas de lettre pour le désigner. Il a été appelé « **divine proportion** » au XVI^e siècle et n'a finalement été nommé « nombre d'or » qu'au début du XX^e siècle, par Thomas Cook, qui lui a aussi attribué la lettre ϕ pour le désigner, en l'honneur du sculpteur grec Phidias.

Ceux qui souhaitent en savoir davantage peuvent se procurer l'étude complète de Gérard (une douzaine de pages en version courte, une quarantaine en version détaillée). Nous la tenons à votre disposition.



Thomas Cook (1867-1928)

Nous prolongerons cette étude dans de prochains numéros.

Les usines survivantes de MULHOUSE, la ville aux cent cheminées. Superba.

Ville industrielle dès le 18^{ème} siècle, Mulhouse, est devenue petit à petit une ville de musée industriel.

Nous commençons ici une série d'articles dédiés à quelques entreprises industrielles manufacturières qui sont toujours en activité.

La première que nous évoquons est cachée derrière de hauts murs en bordure du nouveau bassin à proximité du Kinopolis et qui conserve encore l'une des dernières cheminées de Mulhouse : **Superba** .

C'est sur un ancien site industriel du groupe Dollfus-Mieg datant de 1812, que Superba est fondée 13 rue de Pfastatt, en 1955 par M. Alfred GLOECKLER.



Tout d'abord, **Superba** a fabriqué des machines à tricoter domestiques pour le compte de SINGER et PHILDAR.

Après avoir racheté en 1978 la société MADAG (son concurrent suisse qui fournissait le réseau PFAFF), elle est devenue le leader européen de cette fabrication.

En 1962 l'entreprise commence à s'intéresser aux machines textiles industrielles. C'est le début d'un processus de diversification. Elle achète en décembre 1971 le site de l'ancienne filature SCHWARTZ (147 Av. Robert Schumann) et crée une branche de construction de machines textiles permettant la réalisation d'importants gains de productivité dans la production de fils de mercerie.



Sur la base de cette technologie SUPERBA développe ses marchés aux fils destinés à la bonneterie et surtout à ceux destinés à certains types de moquettes et tapis.

Alfred GLOECKLER décède le 13 octobre 1982 et ses héritiers reprennent le flambeau.

Thierry GRASSER devient président du directoire.

En 1998 l'entreprise se scinde en deux entités autonomes :

- l'activité historique de machines à tricoter qui se diversifie dans l'électroménager et crée la marque « **DOMENA** » (anciens locaux, image ci-contre) . À la suite de son succès, les locaux devenant trop exigus, elle quitte la rue de Pfastatt à Mulhouse pour s'installer dans une nouvelle usine à Altkirch. Mais la concurrence de produits importés de Chine a entraîné la fin de cette activité en juin 2015.

- l'activité des machines pour le textile pour moquettes/tapis a continué à se développer sous son nom d'origine **SUPERBA**. Elle a créé une filiale de distribution et de services aux USA et en CHINE.



SUPERBA devient leader sur ce marché et exporte plus de 90% de sa production dans le monde entier. En même temps, doté d'un parc de machines-outils performantes, SUPERBA a développé une activité de co-traitance pour satisfaire les besoins d'autres usines locales.

En 2015 la famille d'Alfred GLOECKER, toujours aux commandes et actionnaire majoritaire, désire se retirer et vend l'entreprise au groupe Belge "VAN DE WIELE", spécialisé dans le même créneau de machines textiles pour tapis. Les repreneurs font confiance à l'équipe de direction en place et investissent significativement dans l'usine, notamment par la construction d'un nouveau site de stockage automatisé et le renouvellement du parc des machines-outils.



Contrairement à d'autres entreprises mulhousiennes qui ont préféré décentraliser leur siège social vers la capitale, le siège social et décisionnaire de **SUPERBA** est toujours resté à Mulhouse.

Petite anecdote : dans le monde des machines textiles liées à la fabrication de tapis, le nom **SUPERBA** est devenu une référence. On ne parle pas d'un bobinoir mais d'un **SUPERBA**, comme on parle de Frigidaire, au lieu de réfrigérateur, dans un autre domaine.

La recette du Cercle d'Histoire-La galette des rois briochée.

Nous avons déjà évoqué l'Épiphanie lors de notre HistOgram n°6, avec une recette de galette des rois aux pommes. Nous vous proposons une galette des rois briochée, donc digeste, et facile à réaliser.

Ingrédients pour environ 3 petites brioches :

750 g de farine – 1 cube de levure de boulanger fraîche ou 2 sachets de levure boulangère déshydratée - 90 g de sucre – 150 g de beurre – 2 œufs – 300 g de lait – 1 peu de sel – le zeste d'1 orange et d'1 citron – de la confiture d'abricots – du sucre perlé.

Faire **tiédir** le lait avec la levure, le beurre et le sucre (si vous utilisez de la levure déshydratée l'ajouter à la farine).

Quand la levure et le beurre ont fondu, ajoutez la farine, les œufs, la pincée de sel, les zestes de fruits et la levure déshydratée si vous n'avez pas utilisé de levure fraîche.

Bien pétrir le tout et mettre la pâte à lever dans un endroit chaud à l'abri des courants d'air.

Lorsque la pâte a doublé de volume, la rabaisser et former 3 brioches rondes en plaçant au milieu un ramequin recouvert de papier alu ou sulfurisé. Vous obtiendrez ainsi une jolie couronne.

Ne pas oublier la fève !

Dorer avec un jaune d'œuf battu avec un peu de lait.

Mettre à lever à nouveau. A l'issue de la pousse, mettre le four à 180° et enfourner. Le temps que la température monte, les brioches sont pratiquement cuites. (A vérifier quand même).

A la sortie du four, recouvrir le dessus de confiture d'abricots et parsemer de sucre perlé.



1918 : la grippe espagnole, encore plus meurtrière que la Grande Guerre !

A partir du printemps 1918 et jusqu'en mai 1919, une nouvelle calamité (venue de Chine, contrairement à son nom) s'abat sur les populations fragilisées par les privations prolongées : la grippe, dite "espagnole", fait des victimes par centaines. Écoles, cinémas, etc... sont fermés.

La « Grande Tueuse » a fait selon les estimations jusqu'à 50 millions de morts dans le monde (200 000 en France), peut-être davantage, soit bien plus que les victimes des combats, aussi sanglants qu'ils aient pu être. Elle contribue



Obsèques de prisonniers allemands morts de la grippe en Angleterre / [photographie](#) Agence Rol, 1919

à affaiblir les armées des deux camps, déjà décimées par les faits de la guerre et porte une atteinte fatale au moral des civils et des militaires. Un peu comme récemment lors de l'épidémie du COVID, toutes les théories s'entrechoquent : des *vaccins et des sérums improbables voient le jour. Le rhum vient très vite à manquer et ne se vend plus qu'en pharmacie et sur ordonnance. Les charlatans vantent leurs remèdes miracles, tels que la Fluatine grâce à laquelle « on est certain d'éviter ou d'enrayer grippe espagnole et toutes les maladies épidémiques... »* .

De nombreux Morschwillerois ont succombé à ce terrible fléau.

Solution de l'énigme du professeur Gérard

Il faut commencer par repérer les « positions gagnantes » : le 31 décembre, bien sûr, mais aussi le 30 novembre (l'autre ne peut dire que « 30 décembre »), puis le 29 octobre (l'autre ne peut dire que « 29 novembre » ou « 30 octobre » ou « 31 octobre », ce qui chaque fois permet de gagner).

Ainsi les positions gagnantes successives sont : 31 décembre- 30 novembre- 29 octobre- 28 septembre- 27 août - 26 juillet -25 juin- 24 mai- 23 avril- 22 mars- 21 février- 20 janvier.

Il faut jouer en visant dès que possible les « positions gagnantes » !



Si on commence à jouer et qu'on dit : « 20 janvier », on est sûr de gagner.